

TMS PROS : Devenir chargé de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement (3 jours)

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

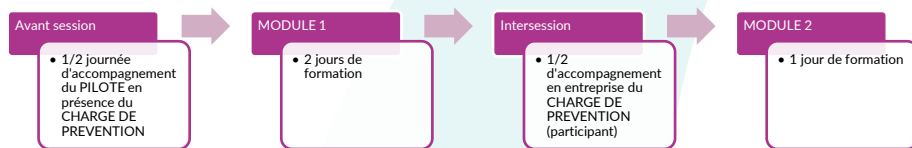
- Identifier le risque de TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation

CONTENU DE LA FORMATION

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMSPros, le dispositif de formation
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMSPros

DUREE

3 jours (21h) répartis sur 2 modules (2 jours + 1 jour) + 1 demi-journée d'accompagnement en entreprise par le formateur avant le début de la formation, et 1 demi-journée pendant le temps intersession.



POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Echanges et retours d'expériences.
- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
- Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

DETAILS DE LA FORMATION

Intervenant(s) :

Olivier Raquin ou Michèle Brosse, ergonomes et formateurs certifiés faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Public et prérequis :

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

Ce format de formation est uniquement proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

Cependant les établissements concernés peuvent faire le choix de s'inscrire à la formation de 5 jours si elle correspond mieux à leurs besoins et à la façon dont ils souhaitent mener le projet.

Effectifs :

Groupe de 5 à 10 participants maximum

Référence :

SAT0011

Certifications

